

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-394 du 23 Septembre 1988

portant nomination des membres titulaires et
Suppléants de la Cours de Sûreté de l'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 88-001 du 26 Avril 1988 instituant la Cour de Sûreté de l'Etat de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR Décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en sa séance du Mardi 16 Août 1988 ;
- VU l'avis favorable en date du 22 Septembre 1988 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 22 Septembre 1988,

D E C R E T E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après à la Cour de Sûreté de l'Etat :

Président : Camarade Henri AMOUSSOU-KPAKPA

Juges Professionnels : Camarades : Samuel DOSSOU et
Pascal N'DAH

Juges Populaires Non Professionnels :

Camarades : Codjo François AZODOGBEHOU
Rafiatou KARIMOU
Désiré CAKPO-GNAHOUI
Mathieu TCHETOU
Mathias ADJOU MOUMOUNI
Jean N'PINA.

Commissaire aux Poursuites : Camarade : Jean-Baptiste MONSI

Greffier : Camarade : Justin TOUMATOU.

.../...

Juges Professionnels Suppléants :

Camarades : Emile NOUKOUMIANTAKIN
Clémence YIMBERE.

Juges Populaires Non Professionnels Suppléants :

Camarades : René GAGNON
Amoudou PEDRO
Philippe GNAMOU
Bernard SINDJALOU.

Commissaire aux Poursuites Suppléant :

Camarade : Rita SODJIEDO

Greffier Suppléant :

Camarade: Théophile TAMADAHO

Juge d'Instructions :

Camarade : Olaïtan Jérôme ASSOGBA

Greffier d'Instructions :

Camarade J. Jeanne GANYE

Article 2.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 23 Septembre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Ampliations PR 6 SACC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 2 PPC 1 IGE et ses Sections 3
GCOMB 1 Intéressés 21.